



J ai le choix entre un placement amiable ou un juge que faire

Par **maman en detresse29**, le **04/05/2016 à 18:12**

bonjour, rnVoila mon histoire... rnSuite a une séparation avec le pere de mon premier ma belle mere n'a pas apprecier et a fait un courier disant que je ne m occupe pas de mon fils, les assistantes social ont classe le dossier puis a l age de - ans mon fils a glisser (1 an apres le fameuse declaration) et c'est fait un enorme bleu il a dit a l ecole que je l avais pousser... nous avons etait suivi depuis 1 ans voir plus) par des TISF et aujourd hui on m' a fait le rapport... Mes 3 autres enfants n'evolue pas comme il le faut (ma fille de 1 an devrait marcher, ma fille de 2 an devrait parler et demander le pot, mon fils de 4 ans lui et vraiment en retard... et celui de 6 ans vole et j'en passe)On m'a proposer soit de les mettre en famille d accueil a l amiable soit d aller devant le juge des enfants... rnJe suis perdu, j'aiment mes enfants plus que tout je ne veut pas me passer d'eux la semaines car nous aurions le droit de les avoir à la maison le week end.rnQue faire s'il vous plait aider moi.

Par **jodelariege**, le **04/05/2016 à 18:24**

bonjour vous pouvez tout à fait voir le juge des enfants dans son cabinet,il proposera peut etre une mesure d'assistance éducative avant un placement ou une enquête sociale pour voir où en sont vos enfants à votre domicile..rnquoiqu'il en soit un placement ne doit pas etre perçu comme une punition ni pour vous ni pour vos enfants mais comme une aide afin de vous sortir de vos difficultés éducatives et d'aider vos enfants à mieux évoluer;tout est fait dans l'interet de l'enfant en premier.de plus le placement est revu chaque année et les enfants sont suceptibles de revenir un jour ou l'autre chez vous.je suppose qu'élever seule 4 enfants si jeunes doit etre très difficile.

Par **maman en detresse29**, le **04/05/2016 à 18:28**

je ne suis pas seul j ai mon mari avec moi le pere des 3 derniers enfants mais si je vais devant le juge pensez vous que j ai plus de chance de garder mes enfants a mon domicile ou de les voir placé? car si c'est pour qu'ils soit placés je préfère autant que se soit à l amiable...

Par **jodelariege**, le **04/05/2016 à 18:39**

on ne peut pas dire si vous avez plus de chance de garder vos enfants à la maison en voyant un juge ;seul le juge décide dans un sens ou l'autre. par contre il est important que vous compreniez pourquoi vos enfants vont etre placés ,qu'est ce que cela va leur apporter? ce n'est jamais par plaisir qu'un service demande un placement d'enfants à l'amiable ou au juge des enfants ,c'est parce que de grosses difficultés mettant en danger leur bonne évolution ont été détectées.rnun placement coute très très cher à l'état (donc nous tous y compris moi) bien plus cher qu'un maintien à domicile avec assistante sociale/éducateur.aussi si le service social décide de demander ce placement c'est parce qu'il estime que les difficultés ,le danger qu'ils cotoient justifient une dépenses importante pour eux. maintenant il faut surtout penser à eux et vous dire "si je les garde auprès de moi que vont ils devenir?" "si ils sont placés un temps que vont ils devenir?" pesez le pour et le contre....vous n'aimerez pas moins vos enfants si ils sont placés et eux non plus ne vous aimeront pas moins si ils sont placés.

Par **maman en detresse29**, le **04/05/2016 à 18:43**

si ils sont placé rien ne me dit qu il ne s'attacherons pas plus aux personnes qui vont avoir le droit de les voir 5 jour sur 7 que à moi... Et je comprend très bien le fait que mes enfants soit en retard se que je ne comprend pas c'est pourquoi personne n'est en mesure de me donner les "clefs" pour les faire évoluer moi même mais qu on préfère me les retirés...

Par **jodelariege**, le **04/05/2016 à 19:29**

rassurez vous vos enfants font bien la différence entre les parents et les intervenants extérieurs quelqu'ils soient,vous serrez leur maman toute votre vie et ils vous aimeront toute leur vie;combien d'enfants sont allés en pension meme jeunes et ont toujours aimé leurs parents; concernant les clefs pour faire évoluer vos enfants:avez vous bien écouté ce que l'on vous a dit meme si c'était difficile pour vous? c'est souvent difficile d'entendre que l'on fait mal telle ou telle chose ,cela remet en cause notre role de parents;profitez de l'audience auprès du juge des enfants pour prouver votre bonne volonté et demander ,si il est encore temps,une mesure d'assistance éducative qui pourra sans doute vous épauler et vus conseiller